



FINANCES -

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2011 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE, DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM

10-969

Mesdames, Messieurs.

Le budget primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 26 novembre dernier, a été l'occasion de présenter le contexte économique ainsi que l'état des discussions du projet de loi de finances pour 2011. Fragilité de la reprise économique, insuffisante pour contenir la progression du chômage, et mise en œuvre d'une politique de rigueur de la part du Gouvernement, impactant notamment les acteurs publics, caractérisent l'environnement dans lequel s'est inscrite la préparation du budget primitif 2011. La situation extrêmement dégradée des finances publiques amène l'Etat à amplifier la contrainte initiée en 2010 sur les collectivités locales, avec un gel des dotations sur la période 2011 – 2014.

Le budget qui vous est présenté s'inscrit dans la stratégie financière suivie depuis le début de la mandature : maîtrise des dépenses de fonctionnement et mise en œuvre d'une ambitieuse politique pluriannuelle d'investissement.

Le budget 2011 se caractérise ainsi par une maîtrise des dépenses d'administration : **les dépenses de fonctionnement progressent dans leur ensemble de 2,8%**. Avec des recettes de fonctionnement issues principalement de la fiscalité directe, des reversements de la Communauté Urbaine et des dotations, en progression de 3,6%, **l'autofinancement progresse (+ 20%)**, passant de 27,8 M€ au BP 2010 à 33,4 M€ au BP 2011.

Dans la continuité du budget 2010, la programmation des investissements s'établit à un niveau élevé : **146 M€ de crédits d'investissement sont inscrits au BP 2010, en progression de 14%**. Ce programme d'investissement, par la stratégie rigoureuse de gestion ci-dessus évoquée, est financé à hauteur de **63% par l'autofinancement et les recettes d'investissement hors dette**. L'effort de la Ville de Toulouse en matière d'investissement, s'il a pour finalité de développer l'offre de services publics de qualité, a également pour impact de soutenir l'activité, dans un contexte économique marqué par la fragilité de la reprise et le développement de la précarité.

Sommaire

PREMIERE PARTIE - LE BUDGET GENERAL	3
I. Les recettes du budget général	3
a. Les recettes de fonctionnement	3
b. Les recettes d'investissement	6
II. Les dépenses du budget général	9
a. Les dépenses de fonctionnement	9
b. Les dépenses d'investissement	15
III. Les grands agrégats	22
a. L'épargne de la collectivité	22
b. La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre	22
DEUXIEME PARTIE – LES BUDGETS ANNEXES	24
I. Le budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole	24
II. Le budget annexe des Pompes Funèbres	24
III. Le budget annexe du Crematorium	25
CONCLUSION	26
DELIBERATION	27

Première partie - Le budget général

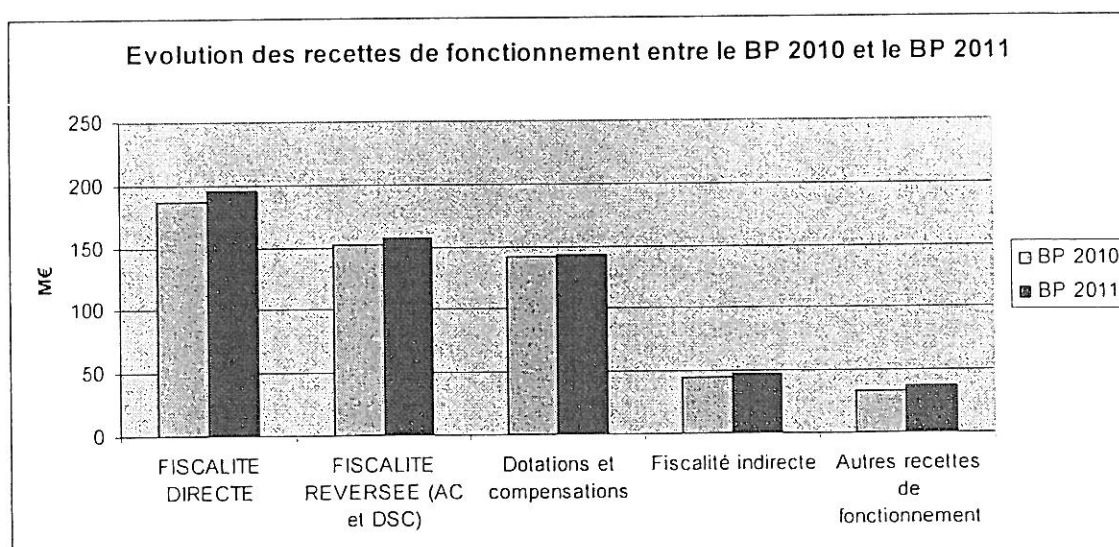
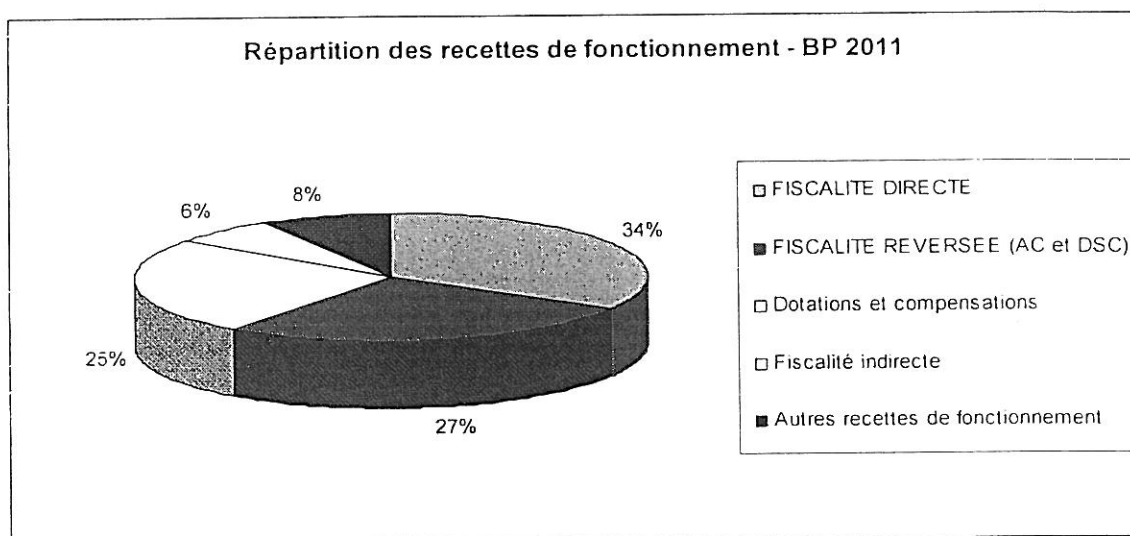
La présentation des crédits opérée ci-dessous est en crédits réels. Dans ces termes, le budget de la Ville s'élève à 694 M€, détaillé ci-après.

I. Les recettes du budget général

Le volume hors emprunt des recettes de la collectivité pour 2011 s'affiche à **639 M€** contre 626 M€ au BP 2010, en augmentation de **2,1%**.

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'affichent en progression de **3,6%**, passant de 560 M€ au BP 2010 à **581 M€** dans le présent budget. La répartition de ces recettes est sensiblement la même qu'en 2010, du fait d'une croissance équivalente pour chacune d'entre elles :



i. La fiscalité directe

Première ressource de fonctionnement du budget municipal, le produit de la fiscalité directe est prévu, dans le cadre du BP 2011, à un niveau de **195,6 M€**, en progression de **4,8%** par rapport au BP 2010. Cette projection intègre :

- une progression physique des bases de 1% ;
- une revalorisation forfaitaire nationale anticipée à 2%, telle que figurant actuellement dans le projet de loi de finances pour 2011 ;
- le juste reversement aux collectivités, à compter de 2011, d'une partie des frais de rôle perçus par l'Etat, représentant une recette supplémentaire de presque 3 M€ pour le budget municipal. En effet, le prélèvement opéré par l'Etat au titre du recouvrement des impôts locaux excède depuis longtemps les moyens réellement consacrés à cette activité.

ii. La fiscalité reversée

La fiscalité reversée par la Communauté urbaine, intégrant l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC), s'établit à **156,8 M€**, en progression de 3% par rapport au BP 2010.

Initiée lors du budget primitif 2009, la participation de la Ville de Toulouse au financement des transports est maintenue dans son principe comme dans ses modalités (réduction de l'attribution de compensation versée par la Communauté urbaine). Le montant de cette participation a été fixé, pour 2011 comme en 2010, à 15 M€. De 2008 à 2011, ce sont 65 M€ qui auront été consacrés par la Ville au développement des transports publics de l'agglomération.

En outre, l'exercice de révision des charges transférées à la Communauté urbaine, mené en 2010, conduit à abonder l'attribution de compensation de la ville de Toulouse de plus d'1 M€ par rapport au BP 2010.

Enfin, la dotation de solidarité communautaire (DSC) fait également l'objet d'un ajustement : elle s'établit à 6,1 M€ contre 2,6 M€ au BP 2010. La dynamique de la construction communautaire bénéficie ainsi clairement aux communes membres.

iii. Les dotations et compensations

Avec **143 M€**, c'est le troisième poste des recettes de fonctionnement, en évolution de **+ 0,7%** par rapport au BP 2010. Cette évolution globalement positive ne doit pas occulter la baisse des dotations de l'Etat, en retrait de 1,5% par rapport aux montants notifiés en 2010, comme détaillé ci-dessous.

	Dotations notifiées en 2009	Dotations notifiées en 2010	BP 2011	Evolution BP 2011 / notification 2010
Dotation forfaitaire	96,1	95,7	95,3	-0,4%
Dotation de solidarité urbaine	5,3	5,2	5,2	0,0%
Dotation nationale de péréquation	3,4	2,9	2,9	1,3%
Dotation générale de décentralisation	2,0	2,1	2,0	-1,5%
Total Dotation globale de fonctionnement (DGF)	106,7	105,8	105,5	-0,3%
Allocations compensatrices TH - TP - TF	15,5	15,3	13,9	-9,4%
Total DGF et allocations compensatrices	122,2	121,1	119,4	-1,5%

Même si le projet de loi de finances, actuellement en cours de discussion au Parlement, est encore susceptible de connaître des évolutions sur quelques points, l'essentiel est aujourd'hui connu et la certitude d'un gel des dotations de l'Etat nous amène à une hypothèse réaliste, pour 2011, d'une baisse de 1,5% des dotations et allocations compensatrices par rapport aux montants notifiés en 2010.

L'évolution positive de 0,7% des dotations et participations prises dans leur ensemble s'explique par le fait que la baisse des dotations et allocations compensatrices allouées par l'Etat se trouve compensée par la progression des participations attendues d'autres organismes, tels que la Caisse d'Allocations Familiales.

iv. La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte, qui représente 6% des recettes de fonctionnement, s'établit au BP 2011 à 37,3 M€, en hausse de 11% par rapport à 2010. Cette évolution est notamment le fait de la forte hausse des droits de mutation à titre onéreux, qui progressent de 26% par rapport au BP 2010 (17 M€ contre 13,5 M€). Cette prévision table sur une poursuite des tendances qui se dessinent sur l'année 2010, qui sont celles d'une nette reprise du marché immobilier, après une chute de 21% de ces recettes observée en 2009.

La taxe de séjour, intégralement reversée aux opérateurs publics du secteur du tourisme que sont l'Office et la société d'économie mixte constituée en 2009, est attendue à hauteur de 1,3 M€. La taxe sur l'électricité est elle estimée à 7 M€, sans évolution par rapport à 2010, la réforme de cette imposition récemment décidée devant être neutre pour le budget municipal.

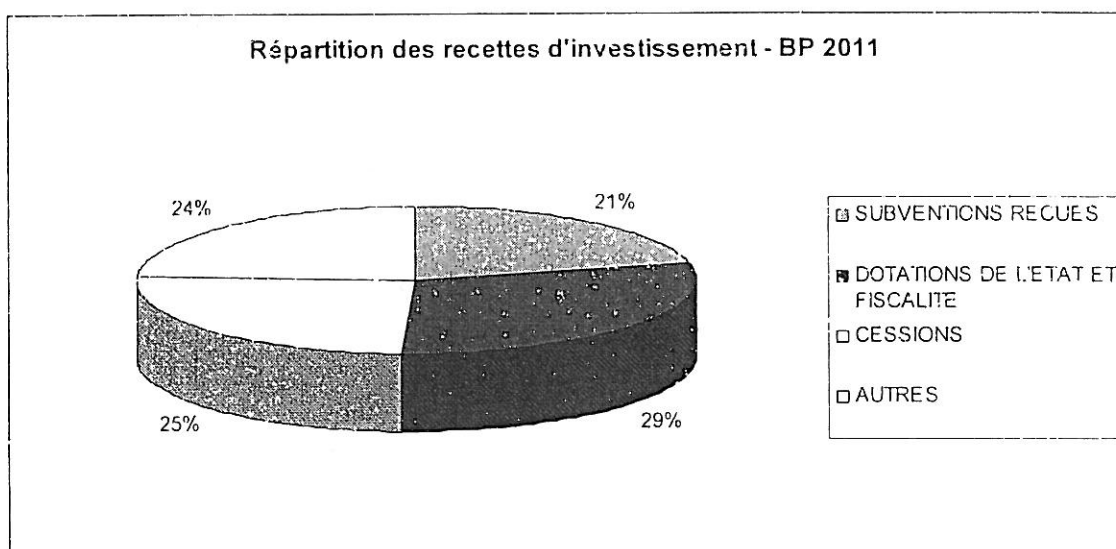
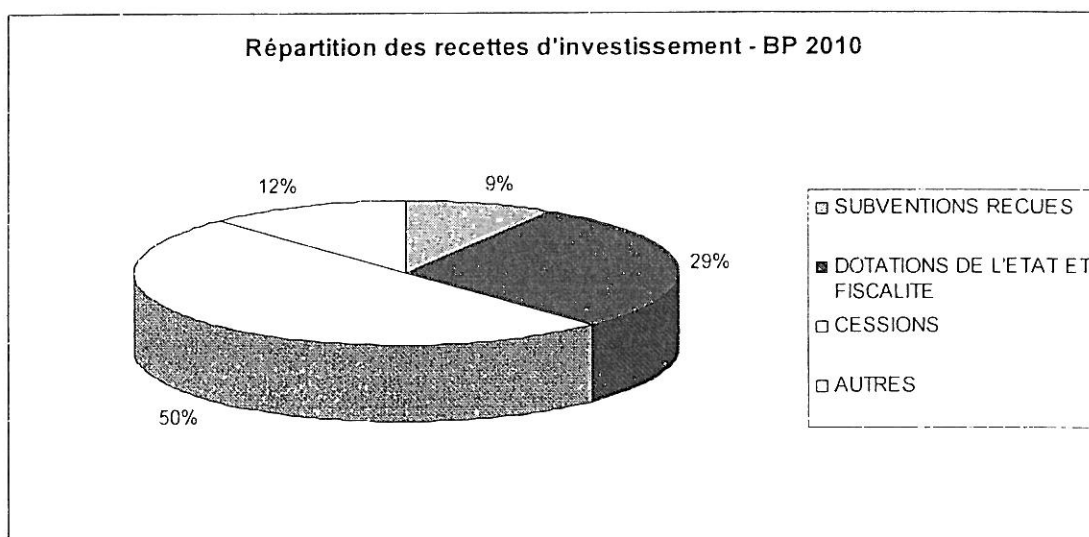
v. Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement prévues au BP 2011 s'affichent en progression par rapport à leur inscription en 2010 : **48,2 M€** contre 45,5 M€, sous l'effet, notamment, des remboursements de la Communauté urbaine au titre des dépenses de personnel mutualisés. La répartition de ce montant est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	BP 2010	BP 2011
Autres produits de la gestion courante	39,5	42,5
<i>Dont produits des services</i>	31,1	32,2
<i>Dont reversements des fermiers et concessionnaires</i>	3,0	4,4
<i>Dont revenus des immeubles</i>	2,5	2,1
<i>Dont divers produits de gestion courante</i>	2,9	3,7
Produits exceptionnels	2,6	2,2
Produits financiers	3,5	3,5
Total	45,5	48,2

b. Les recettes d'investissement

Hors emprunt d'équilibre, les recettes d'investissement s'affichent en 2010 en baisse de 11% (58 M€ contre 65 M€ en 2009). Entre les deux exercices budgétaires, leur répartition évolue de la manière suivante :



i. les cessions d'immobilisations

Les cessions d'immobilisations sont prévues au BP 2010 à hauteur de **14,5 M€** et représentent le quart des recettes d'investissement hors emprunt. Ce poste est en nette diminution par rapport au BP 2010, où les recettes tirées des cessions représentaient 32,6 M€. Ce montant était cependant exceptionnel, dans la mesure où il intégrait 27 M€ au titre de la vente des terrains de la Cartoucherie à la SETOMIP.

Le BP 2011 anticipe, notamment, 6 M€ pour la vente des terrains de Bordeblanche, 6,1 M€ pour les reventes de terrains par les SEM d'aménagement dans le cadre des ZAC et 1,4 M€ pour la revente de terrains liés à la construction de logements sociaux.

ii. Les dotations de l'Etat et la fiscalité

Le fond de compensation de la TVA est prévu à hauteur de **14 M€**, soit le montant reçu en 2010, en lien avec le le maintien à un niveau élevé des investissements de la Ville. Le FCTVA est désormais versé avec 1 an de retard au lieu de 2, la Ville ayant atteint en 2009 l'objectif de réalisation d'un certain volume d'investissements fixé par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Par ailleurs, la taxe locale d'équipement est prévue à hauteur de **3 M€**, en baisse d'1 M€ par rapport au BP 2010. Cette ressource a vocation à être progressivement perçue par la communauté urbaine, bénéficiaire des recettes de TLE afférentes aux permis délivrés à compter du 1er janvier 2009.

iii. Les subventions reçues

Les subventions attendues en 2011 et inscrites à ce titre au budget primitif représentent **12,5 M€**, contre 5,8 M€ en 2010. Cette forte progression est la résultante du rythme d'avancée des opérations, avec plusieurs équipements devant être terminés en 2011.

Les subventions d'investissement à recevoir prévues dans le présent budget sont, d'une part, celles pour lesquelles une promesse de subvention existe et, d'autre part, celles qui sont inscrites dans la convention territoriale avec la Région ou dans le cadre des convention ANRU. Les principales subventions concernées sont détaillées ci-dessous :

ORGANISME	OPERATIONS	Montant
FEDER	Bibliothèque et Parvis quartier Mirail Reynerie	1 958 065 €
Région	Equipement Job	2 500 000 €
Région	Piscine patinoire des Argoulets	3 400 000 €
ANRU	Ecole Jean Gilles	1 000 000 €
ANRU	Bibliothèque interquartier Reynerie	1.237.172 €
Département	Ecole Jean Gilles	383 011 €
Région	Ecole et équipement petite enfance Jean Gilles (ensemble du bâtiment)	692 060 €
Département	Ecole Maternelle Michoun A	370 125 €
Département	Groupe scolaire Ginestous - réhabilitation des locaux	227 424 €
FEDER	Parc Monlong	264 425 €

iv. Les autres recettes

Les autres recettes s'établissent à **14 M€** contre 7,7 M€ en 2010. Les immobilisations financières en représentent la part principale, avec 12,3 M€. Ce montant comporte :

- 10 M€ correspondant au remboursement, par la SETOMIP, d'avances de trésorerie octroyées dans le cadre de la CPA Maurois Concorde ;

- 1,9 M€ de remboursement du prêt à taux zéro.

Figure également, au titre des autres recettes d'investissement, le rachat à venir par la Communauté urbaine du Grand Toulouse des parts que la ville détient au capital du Marché d'intérêt National de Toulouse (MINT), et ce pour 1,7 M€.

v. L'emprunt

Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de **54 M€**. Sur la période 2001 / 2010, aucun emprunt n'a été mobilisé, ce devrait être également le cas en 2011.

II. Les dépenses du budget général

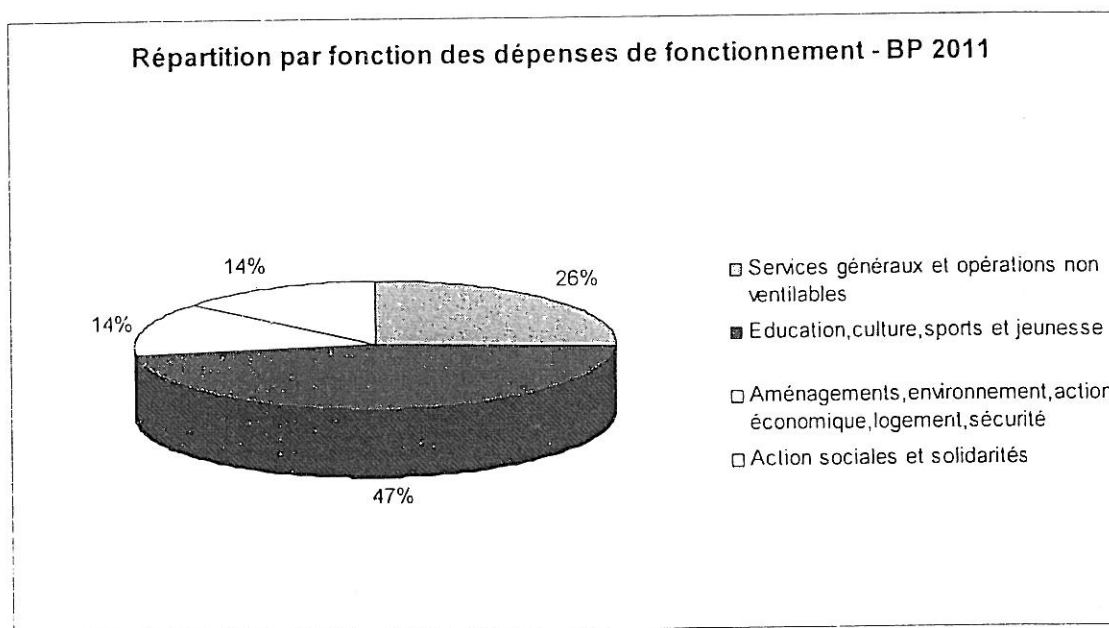
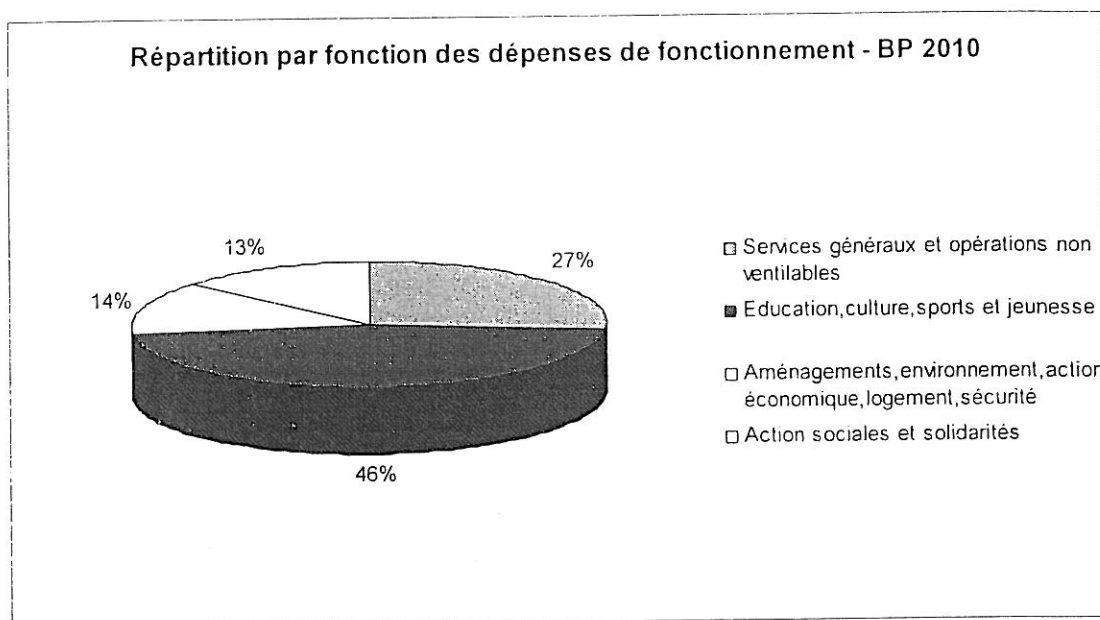
Le volume des dépenses inscrites au Budget Primitif 2011 s'élève à **694 M€** soit une augmentation de **4,8%** par rapport au Budget Primitif 2010.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **547 M€**, leur évolution est contrôlée à **2,8%**.

i. *La présentation par fonction des dépenses de fonctionnement*

La répartition fonctionnelle des dépenses de fonctionnement est stable, comme illustré ci-dessous :



1. Education, culture, sport et jeunesse : 257 M€

- La culture : 104 M€

Sont prévus 47,7 M€ au titre de la rémunération des personnels déployés sur cette politique.

La subvention au Théâtre et à l'Orchestre du Capitole, 2^{ème} poste de dépenses après le personnel, est fixée à 23,8 M€. Cette subvention est en progression de 5,8% par rapport à l'inscription du BP 2010 (22,5%), étant précisé que la Communauté urbaine du Grand Toulouse accordera en 2011 une participation de 1 M€, au titre des activités du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole concourant à l'attractivité et au rayonnement international de l'agglomération. La progression d'ensemble des ressources constitue un effort exceptionnel en faveur des personnels, se traduisant par des créations de postes de musiciens et des mesures indemnitaires bénéficiant tant aux agents qu'à l'encadrement artistique.

Le principal moyen d'intervention quant à la mise en oeuvre des politiques culturelles est le soutien des acteurs du milieu culturel, par le biais de subventions ou de partenariats pour l'encouragement à la création et à la conduite de projets nouveaux. Ainsi, 13,2 M€ sont inscrits à ce titre au BP 2011.

Forte de son succès, la Novela est reconduite en 2011, le budget de 0,9 M€ qui lui est consacré est en augmentation de 190 k€ par rapport à 2010.

- L'enseignement et la formation : 103,3 M€

La part la plus importante de ces crédits est destinée aux dépenses de personnel, pour 66,7 M€.

L'effort engagé pour les CLAE se poursuit, en effet sont inscrits 16,3 M€ qui tiennent compte de la pérennisation de la prise en charge par la Ville de Toulouse de l'allongement de la durée d'accueil des enfants suite à la décision de l'Etat de réduire le temps scolaire et l'ouverture de nouvelles structures.

L'effort engagé en 2009 pour le développement du recours aux produits labellisés bio dans la restauration scolaire est maintenu. La hausse de l'enveloppe des crédits d'alimentation dans les cantines (+ 3,7% soit 9,6 M€) correspond à la l'augmentation prévisionnelle des effectifs et à la progression des coûts des denrées alimentaires.

- Le sport et la jeunesse : 50 M€

La rémunération des personnels affectés à la mise en oeuvre de cette politique s'élève à 35,3 M€

C'est par les subventions aux clubs de quartiers et d'élite, ainsi que par des aides à diverses manifestations exceptionnelles, que se traduit principalement la mise en oeuvre de la politique en matière sportive : un montant de 6,9 M€ est prévu au titre du BP 2011.

L'opération Toulouse Plage est maintenue pour 2011 pour le même montant qu'en 2010, soit 800.000 €.

Les interventions dans le champ de l'animation socio-culturelle se matérialisent également par un soutien important aux acteurs intervenant sur le terrain. Ce sont 0,8 M€ qui sont ainsi consacrés aux subvention dans ce domaine.

Par ailleurs, une enveloppe de 40.000 € est identifiée, comme en 2010, pour les interventions à destination des étudiants. Ces crédits visent à financer la semaine étudiante, diverses associations intervenant auprès de ce public ainsi qu'un projet majeur par an.

2. Aménagement, environnement, action économique, logement, sécurité : 74 M€

- L'aménagement, les services urbains et l'environnement : 57,3 M€

Le montant des rémunérations des personnels dédiés à ces politiques s'élève à 33,3 M€

Les autres types de dépenses concernent les actions suivantes :

- au titre de la politique des transports, sont prévus 5,4 M€ pour la redevance versée dans le cadre du système de location VélôToulouse ;
- au titre des politiques de développement durable et des espaces verts sont prévus 2,6 M€ dont 1,2 M€ pour l'entretien et l'embellissement des espaces verts étant prise, l'augmentation de cette enveloppe (0,1 M€) est compensée par la diminution d'autres postes, tels que le desherbage chimique, dans la cadre de la mise en place d'une écogestion;
- au titre de la politique d'éclairage public sont inscrits 5,6 M€ ;
- au titre de la politique en faveur du développement social et urbain sont inscrits 7,3 M€. Un montant de 4 M€ de crédits de subventions est prévu, notamment dans le cadre des actions du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

- La sécurité et la salubrité publique : 13,5 M€

La plus grande part de ces dépenses a trait au personnel, représentant 11,6 M€. Sont par ailleurs prévues les actions de communication autour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

- L'action économique : 3,3 M€

Même si le développement économique est une compétence qui relève de la l'intercommunalité, la ville intervient au titre du développement économique par les actions suivantes :

- 1,2 M€ pour la subvention à l'Office du Tourisme ;
- 1,14 M€ au titre du reversement de la taxe de séjour (instituée en 2009) perçue par la Ville et reversée à l'Office du tourisme pour le développement d'actions nouvelles et innovantes ;
- 0,3 M€ pour la subvention à la régie automne agricole de la Ville de Toulouse ;
- 0,52 M€ au profit de la SEM Tourisme.

3. Action sociale et solidarités : 74,6 M€

- La famille : 36 M€

Les dépenses liées aux rémunérations des personnels s'élèvent à 25,3 M€.

Le souci d'assurer le soutien aux associations petite enfance, qui participent à l'effort de la collectivité dans ce domaine, se traduit par l'inscription au BP 2011 d'un montant de 8,2 M€. Est ainsi consolidé l'effort réalisé en 2010 pour accompagner ces structures dans la mise en oeuvre de la convention collective appliquée depuis le 1^{er} janvier 2010 et impactant la cinquantaine de structures associatives intervenant dans ce secteur.

- Les interventions sociales et de santé : 38,6 M€

Les dépenses de personnel s'élèvent à 11,2 M€.

Poste principal de cette politique, **la subvention au CCAS est fixée à 14,5 M€** contre 14,4 M€ au BP 2010. 300 k€ ont été déduits de la subvention 2011, au titre de la prise en charge, par le budget municipal, des dépenses d'équipement informatique du CCAS. Ainsi, la subvention municipale au CCAS progresse en réalité de 2,6% (14,84 M€ contre 14,47 M€ en 2010), progression qui permettra de financer l'évolution naturelle de la rémunération des personnels et d'accompagner le CCAS dans le développement de ses services.

Les crédits prévus pour les subventions aux acteurs de ce secteur sont prévus à hauteur de 2 M€ dont 0,3 M€ au titre des actions menées dans le cadre du projet Réussite Educative et 0,4 M€ dans le cadre du soutien à l'économie sociale et solidaire.

La lutte contre les discriminations dispose d'un budget de 0,3 M€.

La lutte contre les exclusions mobilise quant à elle 0,6 M€.

Enfin, des actions sont à noter dans le champ de la santé, avec 100 000 € inscrits pour la mise en phase opérationnelle du plan municipal de santé et 50.000 € pour la mise en oeuvre d'un dispositif de prévention de l'alcoolisation des jeunes.

4. Services généraux et opérations non ventilables : 141 M€

- Les services généraux de l'administration : 132,7 M€

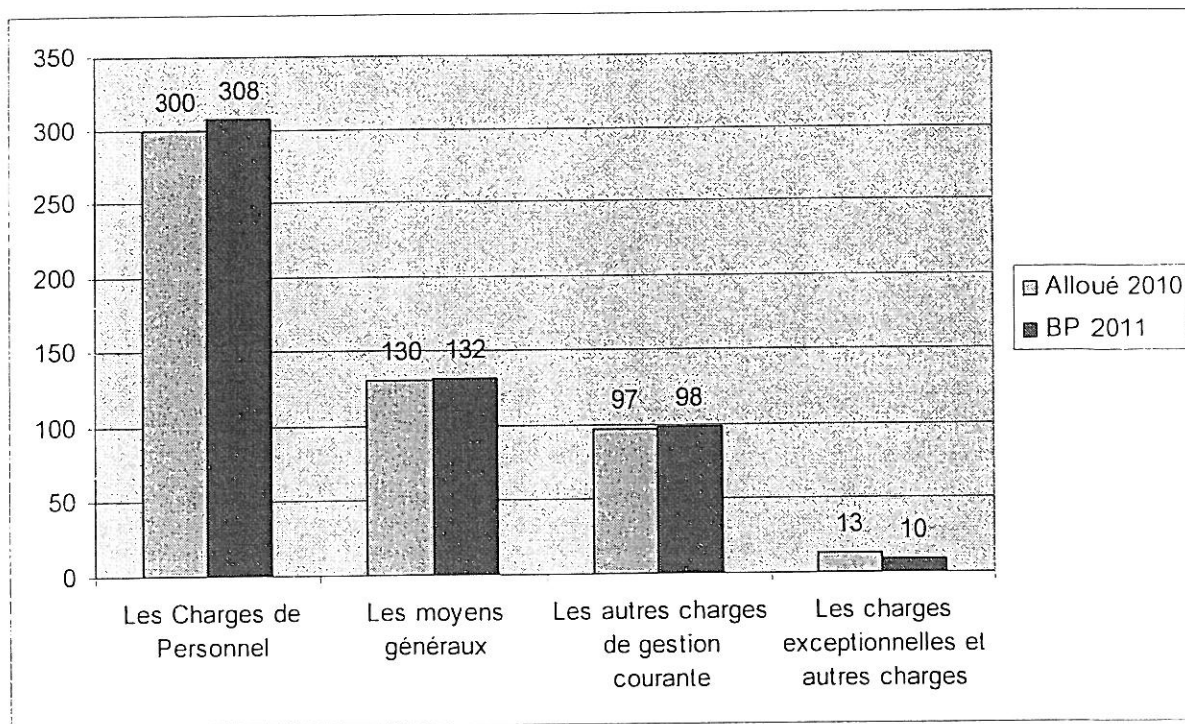
Les dépenses de personnel s'élèvent à 73,8 M€

Les consommations d'eau et d'électricité sont stables et sont respectivement prévues à hauteur de 6,3 M€ et de 5 M€, les augmentations tarifaires étant compensées par une gestion rationalisée de ces coûts. Cet effort est d'autant plus remarquable que deux équipements, à l'impact significatif en termes de consommations de fluides, seront livrés en 2011 (piscine – patinoire Alex Jany et Bâtiment Job).

Les dépenses de communication s'établissent à 4,6 M€ et les frais de réception à 0,3 M€.

- Les dépenses non ventilables : 8 M€

Elles intègrent 2,2 M€ au titre des taxes foncières acquitées par la Ville. Sont également prévus 1,5 M€ au titre des flux financiers subsistant en 2011 entre la Communauté Urbaine et la Ville de Toulouse (principalement au titre des dépenses d'entretien du parc automobile municipal).

ii. *La présentation par nature :*

Les différents chapitres du budget 2011 par nature se répartissent de la manière suivante :

- **Les charges de personnel : 308 M€**

Les dépenses de personnel et frais assimilés s'élèvent à 308 M€, en progression de 2,7% par rapport aux crédits inscrits au BP 2010 (300 M€). Cette progression correspond, pour les 2/3, à l'évolution naturelle de la masse salariale (glissement vieillesse technicité, effet année pleine de la hausse du point fonction publique, mesures statutaires). Le 1/3 restant de la progression permet le financement de mesures volontaristes, en particulier en matière indemnitaire (poursuite de l'harmonisation du régime indemnitaire, primes supplémentaires de responsabilité). La création d'un certain nombre de postes est également prévue, afin d'accompagner l'ouverture des équipements évoqués par ailleurs dans le présent rapport.

- **Les charges à caractère général : 132 M€**

L'effort engagé depuis l'an dernier et maintenu, leur évolution est contenue à 2 % par rapport à 2010. Une démarche volontariste en matière de gestion des dépenses de fluides (eau, électricité et gaz) est mise en oeuvre, dans un contexte d'ouverture de nouveaux équipements (piscine – patinoire Alex Jany, bâtiment Job) et de hausse des tarifs des fluides se situant entre 3 et 4%. Ces charges ont augmenté de 2,4% en 2009, contre une progression moyenne de 6,9% sur la période 2004 - 2008.

- **Les autres charges de gestion courante : 98 M€**

Ces dépenses sont en progression de 4,9% par rapport à 2010. La part la plus importante de ces dépenses a trait aux subventions versées par la municipalité (87,6 M€), détaillées plus avant dans le présent rapport.

- **Les charges exceptionnelles : 7,9 M€**

Sont prévus 6,4 M€ pour les subventions exceptionnelles dont 5,2 M€ de subvention d'équilibre pour la Cité de l'Espace.

- **Autres charges : 1,6 M€**

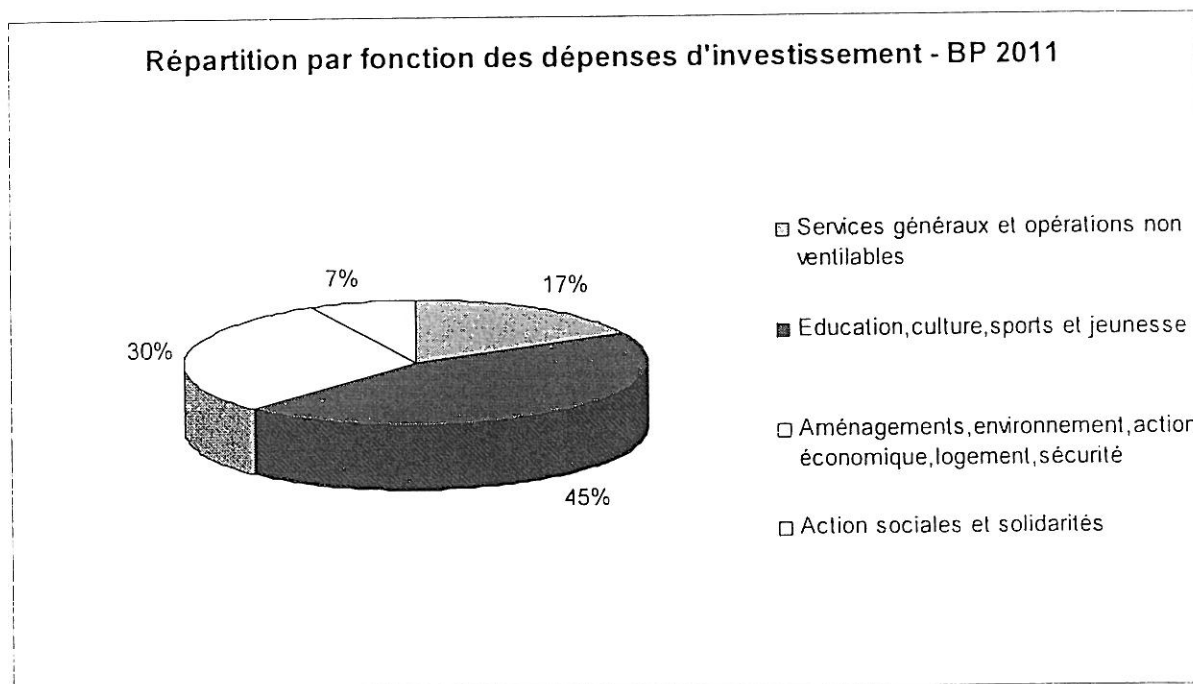
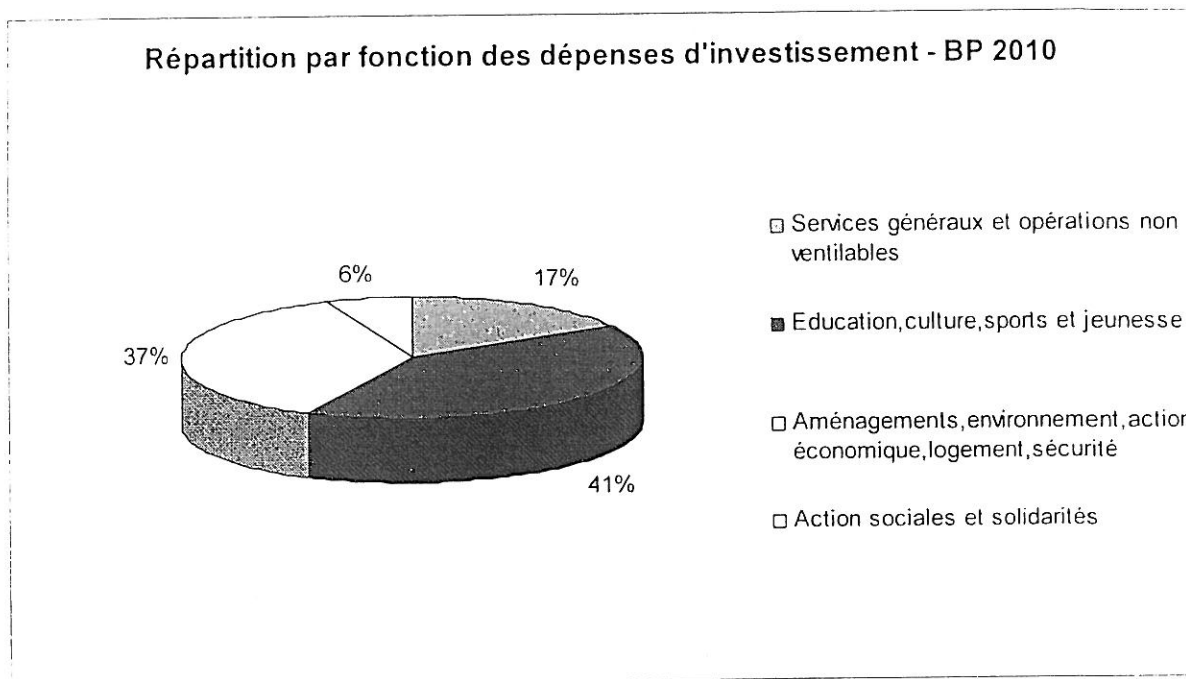
Dont 0,5 M€ pour les frais de fonctionnement des groupes d'élus.

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à **146 M€**, en forte progression de **14%** par rapport au BP 2010 (128 M€). Sur ce montant, 76 M€ correspondent à des crédits de paiement rattachés à des autorisations de programme (AP). 52% des dépenses d'investissement s'inscrivent donc dans une programmation pluriannuelle.

i. *La présentation par fonction des dépenses d'investissement*

L'évolution de la répartition par fonction des dépenses d'investissement, entre les budgets 2010 et 2011, est illustrée ci-dessous.



1. Education, culture, sport et jeunesse : 65 M€

L'effort engagé pour la mise en oeuvre de ces politiques se poursuit puisque les crédits inscrits progressent de 25 % par rapport au BP 2010.

- L'enseignement et la formation : 29,9 M€

Les moyens consacrés à cette politique augmentent encore fortement en 2010, ils progressent en effet de 35 %. Sont ainsi prévus :

1. Au titre de l'Autorisation de Programme Groupes Scolaires - Construction, 7,5 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la poursuite des opérations débutées en 2010 :

Groupe scolaire	Type d'opération	CP 2011
PONTS JUMEAUX	Travaux	7 M€
LUCIE AUBRAC	Travaux	0,5 M€

2. dans le cadre du plan exceptionnel de remise à niveau du bâti scolaire, initié en 2010 par la création de deux Autorisations de Programme totalisant 60 M€ sur trois années, 20 M€ de CP sont inscrits en 2011 répartis comme suit :
 - 16 M€ au titre de l'AP consacrée à la remise à niveau général du bâti scolaire dont le montant total s'élève à 48 M€
 - 4 M€ au titre de l'AP consacrée à la restructuration d'un certain nombre d'écoles d'un montant total de 16 M€.

- Le sport et la jeunesse : 22,5 M€

Les crédits alloués au titre de cette politique progressent de 9,5 %, en 2011.

Trois nouvelles Autorisations de Programme pour un montant de 17,1 M€ sont créées pour les opérations suivantes :

- Reconstruction du gymnase Château de l'Hers : 4,7 M€
- Aggrandissement du Cosec Rangueil : 6 M€
- Equipement de quartier Pont des Demoiselles : 6,4 M€

Le montant des Autorisations de Programme s'élève donc à 57,9 M€, avec 15,2 M€ de crédits de paiement, détaillés comme suit :

Opération	CP 2011
Piscine patinoire des Argoulets	6,8 M€
Château de l'Hers – Gymnase - Reconstruction	0,2 M€
Rangueil – Cosec – Aggrandissement	0,2 M€
Travaux de sécurité pour la colonie d'Aulus	1,7 M€
Bâtiment amiral Job	6 M€
Pont des Demoiselles – équipement de quartier multiusages	0,3 M€

D'autres opérations hors autorisations de programme sont inscrites au budget, dont 1,7 M€ au titre de la deuxième tranche du centre polyvalent Jean Rieux. Sont également inscrits un plan d'aménagement des terrains synthétiques de Barran, Cazal, Lapujade, Ponts Jumeaux et Sept Deniers pour 1,5 M€, un programme de création de city stades pour 0,5 M€ ainsi qu'un programme de rénovation des piscines pour 0,5 M€ ainsi que 0,12 M€ pour des travaux de rénovation ou extension des centres d'animation de Montaudran, de Lalande et des Pradettes.

- La culture : 12,6 M€

Les crédits d'investissement consacrés à la culture en 2011 progressent de 17,8 % par rapport à 2010.

Pour compléter l'ambitieux programme de développement de l'offre culturelle, 5 nouvelles Autorisations de Programme sont ouvertes pour un montant de 24,3 M€ pour les opérations suivantes :

- Maison éclusière Saint Pierre – Projet Claude Nougaro : 3,3 M€
- Château de la Reynerie – Orangerie – Parc : 5,5 M€
- Arc Culture Garonne – Cité de la danse – La Grave : 8 M€
- Borderouge – Place nord – Musiques actuelles : 6 M€
- Musée des Augustins – Rénovation : 1,5 M€

En ce qui concerne l'Autorisation de Programme ouverte pour la rénovation intégrale du Museum d'histoire naturelle, elle devrait être clôturée cette année et ne fait pas l'objet d'inscription de crédits de paiement au titre de 2011.

Le total des autorisations de programme en cours s'élève donc à 65,7 M€, avec 4,4M€ de crédits de paiement en 2011.

Dans le cadre de cette programmation pluriannuelle, les opérations prévues au titre de la politique culturelle sont les suivantes :

Opération	CP 2011
Quartier des Sciences	2 M€
Façades intérieures de l'Ecole des Beaux-Arts	0,2 M€
Rénovation de l'ensemble des Jacobins	0,9 M€
Maison éclusière Saint Pierre – Projet Claude Nougaro	0,5 M€
Château de la Reynerie – Orangerie – Parc	0,05 M€
Arc Culture Garonne – Cité de la danse – La Grave	0,2 M€
Borderouge – Place nord – Musiques actuelles	0,12 M€
Musée des Augustins – Rénovation	0,45 M€

Hors du cadre des autorisations de programme sont inscrits 8,2 M€ de crédits d'investissement, consacrés à divers opérations d'entretien et d'aménagement ou de rénovation parmi lesquelles on peut citer :

- Eglises du Taur et de la Daurade (0,6 M€)
- Moulin de Saint Martin du Touch – Réfection (0,15 M€)
- Musée des Augustins travaux divers (0,5 M€)
- La Maourine – Les jardins du Muséum (0,5 M€)

Figurent également dans ce total, pour 2,4 M€, les acquisitions d'œuvres et objets d'art des musées ainsi que l'enrichissement des collections des bibliothèques, ainsi que 0,1 M€ pour le remplacement du piano de l'Auditorium Saint Pierre des Cuisines.

2. Aménagement, environnement, action économique, logement, sécurité : 44 M€

Les crédits d'investissement consacrés à ces politiques restent à un niveau proche de celui du BP 2010.

- Le Grand Projet de Ville (GPV) : 20,2 M€

Les autorisations de programme inscrites au titre du GPV représentent un total de 87 M€, avec une première AP consacrée aux opérations d'aménagement et de construction identifiés et une deuxième consacrée aux actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Les crédits de paiement inscrits en 2011 au titre du GPV représentent 15,6 M€.

13,7 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2011 au titre de la première autorisation de programme, avec les opérations suivantes :

Opération	CP 2011
REYNERIE - ECOLE SECTEUR JEAN GILLES et TOIT PETITE ENFANCE	2,5 M€
REYNERIE - CREATION BIBLIOTHEQUE INTERQUARTIER	1,2 M€
REYNERIE - LOCAUX SERVICES MUNICIPAUX	1,6 M€
BELLEFONTAINE - RECONSTRUCTION ECOLE	0,1 M€
REYNERIE - STATIONNEMENT SECTEUR RESIDENCE LAC	4,5 M€
BAGATELLE - REMISE ETAT CENTRE SOCIAL	0,1 M€
REYNERIE - EQUIPEMENT CULTUREL STRUCTURANT	0,5 M€
REYNERIE - SQUARE GALLIA	0,3 M€
BELLEFONTAINE - AMENAGEMENT ESPACES VERTS	0,5 M€
BELLEFONTAINE -- VALMY - AMENAGEMENT ESPACES VERTS	0,5 M€
BAGATELLE -- RETRAITEMENT PETIT BOIS	0,4 M€
MIRAIL - MISSION D'OPCU	0,1 M€
LA FAOURETTE - REMISE EN ETAT CENTRE SOCIAL	0,5 M€
BELLEFONTAINE - PARC MONLONG AMENAGEMENT	0,1 M€
EMPALOT - REHABILITATION CENTRE SOCIAL	0,5 M€

1,8 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2011 au titre de l'autorisation de programme dédiée à la GUSP, avec les opérations suivantes :

Opération	CP 2011
GUSP - AMENAGEMENTS	1 M€
GUSP - INTERVENTIONS PROXIMITE	0,5 M€
GUSP- MISE PLACE JARDINS PARTAGES GPV	0,3 M€

En dehors du cadre des autorisations de programme, 3,1 M€ sont inscrits au titre des subventions aux différents bailleurs sociaux et 1,6 M€ pour les travaux liés au réseau de chaleur du Mirail.

- Les opérations foncières et le logement : 10,5 M€

Parmi les principales actions et opérations on peut citer :

- 1 M€ pour les opérations de démolition et de dépollution de la Cartoucherie;
- 3 M€ sont inscrits dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété ;
- 1 M€ sont consacrés aux préemptions sur les copropriétés dans le cadre du GPV ;
- 1,5 M€ inscrits au titre des réserves foncières secteur Paleficat;
- 0,5 M€ sont prévus pour encourager les propriétaires de logements vacants à les rénover pour les mettre en location (AP de 3,5 M€) ;
- 0,1 M€ sont prévus pour financer des avances aux étudiants dans le cadre du paiement des cautions qui leur sont demandées.

Les travaux d'office réalisés sur les immeubles insalubres, qui font l'objet d'une inscription de 0,6 M€ en 2011, peuvent être cités ici même si ces dépenses sont rattachées comptablement à la fonction "interventions sociales", détaillée plus après dans le présent rapport.

- L'environnement et les espaces verts : 3,1 M€

Les crédits consacrés à ces politiques dans le cadres du budget 2011 augmentent de près de 7 % par rapport à 2010.

Deux Autorisations de Programme sont créées, pour un montant de 4,8 M€, pour les opérations suivantes :

- Ponts Jumeaux – Jardin intégré ZAC : 1,3 M€
- Niel – Jardin hors Zac : 3,5 M€

Le montant des Crédits de Paiement s'élève à 0,2 M€.

Parmi les principales opérations hors AP, on peut citer les travaux de rénovation des aires de jeux pour 0,3 M€, de révoation des jardins anciens pour 0,3 M€, le reste des crédits correspondant aux opérations récurrentes d'entretien et d'acquisitions liés aux espaces verts.

- L'éclairage public : 5,3 M€

Les crédits consacrés à cette politique sont en nette augmentation de 26,2 %, en raison de l'inscription de 1 M€ liée à la construction de l'Usine hydroélectrique de la Cavaletade (projet totalisant 5,9 M€ sur 2011 – 2012).

Sont inscrits 0,8 M€ pour la poursuite du plan lumière et 0,6 M€ pour la poursuite des travaux d'enfouissement. De nouveaux aménagements sont notamment prévus sur les allées Jean Jaurès et les avenues Camille Pujol et Jules Julien.

En outre, les rues à faible éclairage seront recensées pour une mise à niveau.

- L'action économique : 1,3 M€

Sont inscrits à ce titre dont 0,3 M€ de travaux de sécurité et d'aménagement pour le Centre des Congrès. Sont également programmés des travaux de réaménagement pour les marchés St-Cyprien et Victor Hugo pour un montant de 0,3 M€.

3. Action sociale et solidarités : 10,7 M€

Les crédits d'investissement consacrés à ces politiques augmentent de 39 % par rapport au BP 2010.

- La famille : 6 M€

Afin d'offrir plus de lisibilité quant à la mise en place de notre engagement visant à la création de 1 000 places de crèches au cours du mandat, une autorisation de programme a été individualisée. Les contours de l'ancienne autorisation de programme dédiée aux crèches ont donc été revus.

Le montant de la nouvelle AP créée s'élève à 56,4 M€, les crédits de paiement 2011 correspondant s'élèvent à 5,9 M€ et parmi les principales opérations qui s'inscrivent dans cette programmation, on peut citer :

Opération	CP 2011
Crèche collective Desbals – Bagatelle – création et mise en conformité	0,5 M€
Multi accueil Moulis Croix Bénite	1,1 M€
Tibaous – multi accueil – relais assistantes maternelles – nouvel équipement	1,5 M€
Jules Julien – réaménagement équipement petite enfance	0,3 M€

Sont également programmés pour 2011, en dehors de l'autorisation de programme précitée, des travaux d'agrandissement pour la crèche Occitane, divers aménagements pour le relais accueil des assistantes maternelles de Pigni et la crèche Clair de lune de Croix Daurades.

Au total, le plan de développement de la petite enfance, dénommé "plan 1000 places", permettra la création de 213 places (secteurs public et associatif), auxquelles d'ajoutent 64 places correspondant à des extensions en année pleine.

- Les interventions sociales et la santé : 4,8 M€

Les crédits mis en oeuvre pour ces politiques augmentent de moitié par rapport à 2010. Sont notamment programmés 2 M€ au titre des acquisitions et travaux de création d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Sont également inscrits 1,4 M€ pour la poursuite des travaux rue d'Aubuisson pour la création de l'Espace de la Diversité. 600 k€ sont également prévus pour la réalisation de travaux d'office, dans le cas d'habitats collectifs insalubres.

4. Services généraux et opérations non ventilables : 25 M€

- Les services généraux : 21,1 M€

Les crédits inscrits au titre des moyens généraux d'investissement en 2011 sont principalement consacrés aux bâtiments communaux (9,7 M€), à l'informatisation des services (5,1 M€) et à l'achat de véhicules (1,5 M€).

Les autorisations de programme mises en place représentent 13,4 M€, dont 6,5 M€ de crédits de paiement en 2011, consacrés aux opérations suivantes :

Opération	CP 2011
Maintenance préventive	2,5 M€
Maisons de la citoyenneté	1 M€
Aménagements Hotel de Ville	1,3 M€

- Les opérations non ventilables : 4,3 M€

ii. *La présentation par nature des dépenses d'investissement*

Dans le cadre d'une stricte présentation par nature des crédits d'investissement, les chapitres du budget 2011 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Montant (M€)
Immobilisations corporelles hors opérations votées	63,3
Immobilisations incorporelles hors opérations votées	7,4
Immobilisations en cours hors opérations votées	58,7
Opérations votées	0,9
Autres immobilisations financières	3,9
Subventions d'équipement versées	8,4
Emprunts et dettes assimilées	0,04
Remboursement subventions d'investissement	0,3

Les opérations votées représentent un montant inférieur à 1 M€, les plus importantes d'entre elles faisant l'objet d'une présentation dans la présentation fonctionnelle des dépenses d'investissement.

III. Les grands agrégats

L'équilibre qui sous-tend le projet de budget primitif, et sa comparaison avec celui du budget primitif 2010, sont présentés dans le schéma ci-dessous :

Conditions d'équilibre du BP 2011

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 547,3 M€ <i>BP 2010 : 532,6 M€</i>	Dépenses : 146,3 M€ <i>BP 2010 : 128,3 M€</i>
Recettes : 580,6 M€ <i>BP 2010 : 560,4 M€</i>	Recettes : 58,1 M€ <i>BP 2010 : 65,1 M€</i>
Épargne nette 33,4 M€ <i>BP 2010 : 27,8 M€</i>	Emprunt d'équilibre 54,8 M€ <i>BP 2010 : 35,3 M€</i>

Compte tenu de cet équilibre, les grands agrégats du budget 2011 se présentent comme exposé ci-dessous.

a. L'épargne de la collectivité

Il convient de considérer l'épargne de gestion (EG = produits – charges hors intérêts), l'épargne brute (EB = EG – intérêts) et l'épargne nette (EN = EB – capital de la dette).

L'épargne de gestion du budget 2010 s'élève à **33,4 M€**.

En effet, les recettes de fonctionnement passent de 560,4 M€ à 580,6 M€ (+ 3,6%), pour les raisons détaillées précédemment, et les dépenses de fonctionnement, de 532,6 M€ à 547,3 M€ (+ 2,8%).

b. La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre

Avec **146 M€**, le volume des dépenses d'investissement progresse de **14%** en 2010.

Les recettes d'investissement hors dette sont, quant à elles, de 58 M€.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc à 88 M€, couvert à hauteur de 33,4 M€ par l'épargne nette dégagée par la collectivité.

- Le solde représente le besoin de financement, qui se traduit par un emprunt inscrit au budget 2010 à hauteur de **54,8 M€**.

Eu égard à ce qui précède, la structure de financement des investissements du budget 2010 se présente ainsi :

- épargne nette : 33,4 M€ (23%).
- recettes d'investissement hors dette : 58 M€ (40%),
- emprunt : 54,8 M€ (37%).

L'investissement est donc financé à hauteur de 63% par l'épargne nette et les recettes d'investissement hors dette.

Deuxième partie – Les budgets annexes

Outre le budget principal, la Ville de Toulouse comporte trois budgets annexes. Ces budgets annexes sont destinés à individualiser des activités particulières : le Théâtre et l'Orchestre du Capitole, les Pompes Funèbres et le Crematorium.

Alors que le Budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole est soumis à la même nomenclature comptable que le budget principal, les budgets annexes des Pompes Funèbres et du Crematorium, services publics industriels et commerciaux, sont soumis à la nomenclature comptable M4 (très proche cependant de la M14).

I. Le budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole

L'activité du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole mobilise un budget réel de 33 M€, en augmentation de 8,5 % (+ 2,6 M€) par rapport à 2010.

- la section de fonctionnement

Les ressources s'élèvent à 33 M€ et proviennent pour l'essentiel de la subvention du budget principal pour 23,8 M€, à laquelle s'ajoutent une subvention de l'Etat pour 2,8 M€, une subvention de la région pour 0,6 M€ ainsi qu'un fonds de concours de 1 M€ de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, au titre de la participation du Théâtre et de l'Orchestre à l'attractivité et au rayonnement international de l'agglomération.

Le montant estimé des recettes des droits d'entrée s'élève, quant à lui, à 3,7 M€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 32,6 M€, elles augmentent de 8,6 % (+ 2,6 M€) par rapport au budget 2010. Elles sont constituées à 81,6 % par des charges de personnel. 2011 marque la continuation de l'effort exceptionnel engagé en 2010 au bénéfice des personnels, se traduisant par une revalorisation des régimes indemnitaires ainsi que par la création de postes de musiciens.

- la section d'investissement

Le budget d'investissement est stable à 0,4 M€, il est financé par 0,3 M€ de dotation aux amortissements.

II. Le budget annexe des Pompes Funèbres

Le budget réel des Pompes Funèbres mobilise un budget réel stable de 3,5 M€.

- la section de fonctionnement

Les ressources se maintiennent à 3,5 M€ et proviennent quasi exclusivement des produits de l'exploitation de l'activité.

Les dépenses réelles sont stables à 3,5 M€. Elles sont constituées à 71,4 % par des charges de personnel (2,5 M€). Les achats de fournitures s'élèvent à 0,6 M€.

- la section d'investissement

Le budget d'investissement est de 33,4 K€ pour 2011, il augmente de 36,9 % (+ 9 K€) par rapport à 2010, il est financé par la dotation aux amortissements à hauteur de 33,4 K€.

III. Le budget annexe du Crematorium

Le budget réel du Crematorium mobilise 0,8 M€, en diminution de 9,4 % (- 85 K€)

- la section de fonctionnement

Les ressources s'élèvent à 0,95 M€. Elles proviennent exclusivement des prestations réalisées, en augmentation de 18,7 % par rapport à 2010.

Les dépenses réelles s'élèvent à 0,9 M€, elles augmentent de 12,5 % (+ 100 K€) par rapport au budget 2010. Elles sont constituées à 40,4 % par des charges de personnel (366 K€). Les achats de fournitures s'élèvent à 127 K€.

- la section d'investissement

Le budget d'investissement est de 43,4 K€ pour 2011.

Il est financé par la dotation aux amortissements (43,4K€).

Conclusion

Le budget 2011 qui vous est proposé traduit, dans le respect des équilibres financiers de long terme de la collectivité, notre volonté d'assurer l'attractivité de notre territoire. En préparant l'avenir, par une politique d'investissement résolument ambitieuse, la Ville de Toulouse contribue au soutien des entreprises et de l'emploi, dans un contexte économique marqué par l'incertitude de la reprise.

La maîtrise de nos coûts de fonctionnement, amplifiée dans le cadre du présent budget, n'est pas seulement rendue impérative par la politique de rigueur adoptée par le Gouvernement. Elle est d'abord nécessaire pour dégager des marges de manœuvre et permettre, dans un contexte de progression de la précarité et de recul de l'Etat, le développement de nos interventions dans les domaines du social, de l'éducation et de la petite enfance.

Le budget principal, après adoption du budget 2011, se présente ainsi :

Budget général – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Ecart
Investissement	146 253 884	112 897 876	- 33 356 008
Fonctionnement	547 262 921	580 618 929	33 356 008
TOTAL	693 516 805	693 516 805	0

Concernant les services à comptabilité distincte, le BP 2010 se présente de la manière suivante :

Budgets annexes – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Ecart
Théâtre et orchestre du Capitole	33 014 588	33 014 588	0
Pompes funèbres	3 523 500	3 523 500	0
crematorium	950 000	950 000	0
TOTAL	37 488 088	37 488 088	0

Je vous propose de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2011 tel qu'il vous a été communiqué,
- fixer le montant du produit de la fiscalité directe à 195 627 764 €, étant entendu que le vote des taux d'imposition applicables interviendra, conformément aux textes en vigueur, lors d'une réunion budgétaire ultérieure, et ce, avant le 31 mars 2011,
- vous prononcer favorablement sur les autorisations de programme conformément à la liste annexée au rapport pour un total de 442 613 227 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir discuté les divers chapitres du budget et ses annexes budgétaires, entendu la présentation du rapport de Monsieur le Maire et les explications de vote,

DECIDE :

Article unique : Est approuvé le budget primitif de la Ville de Toulouse pour l'exercice 2011 ainsi que ses annexes budgétaires tel qu'il vous a été diffusé.

Le montant du produit de la fiscalité directe est fixé à 195 627 764 €, le vote des taux d'imposition interviendra comme le prévoit la loi, avant le 31 mars 2011.

Les autorisations de programme s'élèvent à un montant total de 442 613 227 € conformément à la liste annexée au rapport. Ce budget est adopté sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M14 par nature pour le budget principal.

Le montant de la subvention accordée au budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole s'élève à 23 821 588 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Le budget principal pour l'exercice 2011 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	693 516 805 €
Dépenses	693 516 805 €

Opérations d'ordre

Recettes	61 551 803 €
Dépenses	61 551 803 €

Le budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole pour l'exercice 2011 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	33 014 588 €
Dépenses	33 014 588 €

Opérations d'ordre

Recettes	404 000 €
Dépenses	404 000 €

Le budget annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2011 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	3 523 500 €
Dépenses	3 523 500 €

Opérations d'ordre

Recettes	33 450 €
Dépenses	33 450 €

Le budget annexe du Crematorium pour l'exercice 2011 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	950 000 €
Dépenses	950 000 €

Opérations d'ordre

Recettes	43 385 €
Dépenses	43 385 €

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué**

Joël CARREIRAS

